



# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## Rapport de présentation

### 1.1 Diagnostic – Equipements et armature territoriale

Arrêt en conseil communautaire – Avril 2025

## Sommaire

<b>1. L'offre d'équipements du territoire.....</b>	<b>3</b>
1.1. L'offre d'équipements scolaires .....	3
1.2. L'offre en équipements sportifs, culturels et de loisirs .....	5
1.3. L'offre en équipement touristique .....	6
1.4. L'offre en équipements et services liés à la santé .....	6
<b>2. Structuration territoriale des Gorges de l'Ardèche .....</b>	<b>9</b>
2.1. Territoire et aire urbaine .....	9
2.2. Armature territoriale du SCoT .....	10
<b>3. L'armature territoriale des Gorges de l'Ardèche .....</b>	<b>11</b>
3.1. La base permanente des équipements (BPE) de l'Insee .....	11
3.2. La notion d'armature urbaine.....	15
3.3. Un indicateur schématisant la répartition de l'offre de services .....	16
3.4. Les espaces de proximité .....	20

## 1. L'offre d'équipements du territoire

### 1.1. L'offre d'équipements scolaires

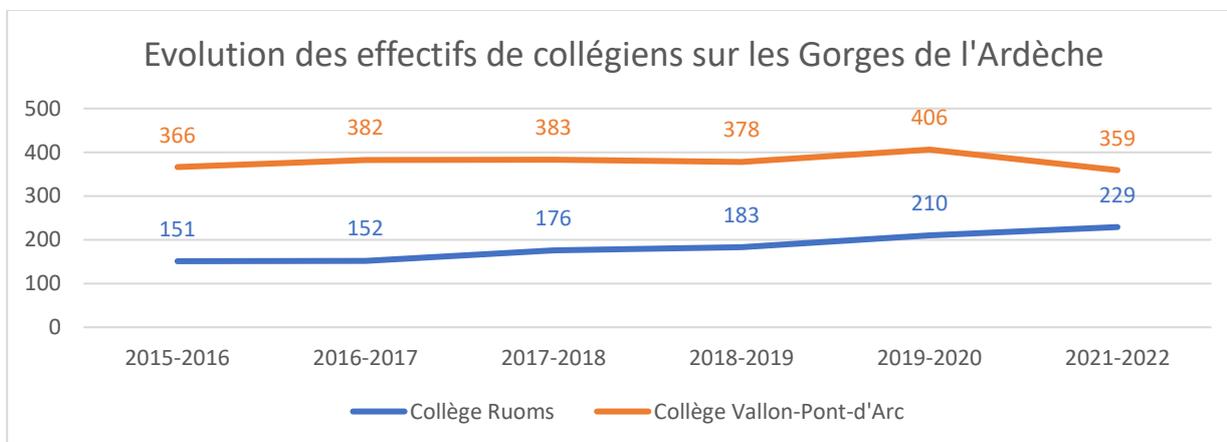
La Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche compte en 2021 près de 19 établissements dédiés à l'enseignement. Compte tenu de la taille du territoire et des 15 367 habitants que compte le territoire, il est possible de compter plusieurs écoles et collèges sur le territoire, ce qui permet de répondre au besoin des plus jeunes habitants du territoire (entre 0 et 29 ans) représentant environ 25,8 % du territoire.

Concernant les écoles, le territoire compte 14 écoles maternelles et élémentaires. De plus, le territoire propose 1 école élémentaire en Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) dispersé.

Certaines communes comme Vallon-Pont-d'Arc et Ruoms (pour l'école publique) connaissent des difficultés d'une année sur l'autre sur les ouvertures et fermetures des classes. En effet l'école élémentaire Jean Moulin de Ruoms a perdu 20 de ses 131 élèves entre la rentrée 2014 – 2015 et la rentrée 2021 – 2022. De même l'école élémentaire publique de Vallon-Pont-d'Arc observe une baisse de 35 élèves entre 2014 – 2015 et la rentrée 2021 – 2022. Par ailleurs, certaines communes possèdent des écoles en plein développement et observent des ouvertures de classes. L'école primaire privée Saint-Joseph de Ruoms compte 41 élèves supplémentaires depuis la rentrée 2014 – 2015.

Concernant le secteur secondaire, on dénombre 2 collèges sur le territoire. L'un sur Ruoms, et l'autre sur Vallon-Pont-d'Arc, les deux communes structurantes du territoire. Le collège privé Saint-Joseph de Ruoms compte 229 élèves, dont 69 élèves en classe de 6<sup>ème</sup>, 57 de 5<sup>ème</sup>, 60 élèves de 4<sup>ème</sup> et 43 élèves en 3<sup>ème</sup>. Les effectifs du collège suivent une forte augmentation depuis la rentrée 2015 – 2016 où le nombre de collégiens était de 151 contre 229 collégiens à la rentrée 2021 – 2022.

Le collège public Henri Ageron de Vallon-Pont-d'Arc compte 359 élèves dont 86 élèves en classe de 6<sup>ème</sup>, 78 en 5<sup>ème</sup>, 115 en 4<sup>ème</sup> et 80 en 3<sup>ème</sup>. Les effectifs du collège se maintiennent depuis la rentrée 2015 – 2016 avec une légère augmentation de 2016 à 2018.



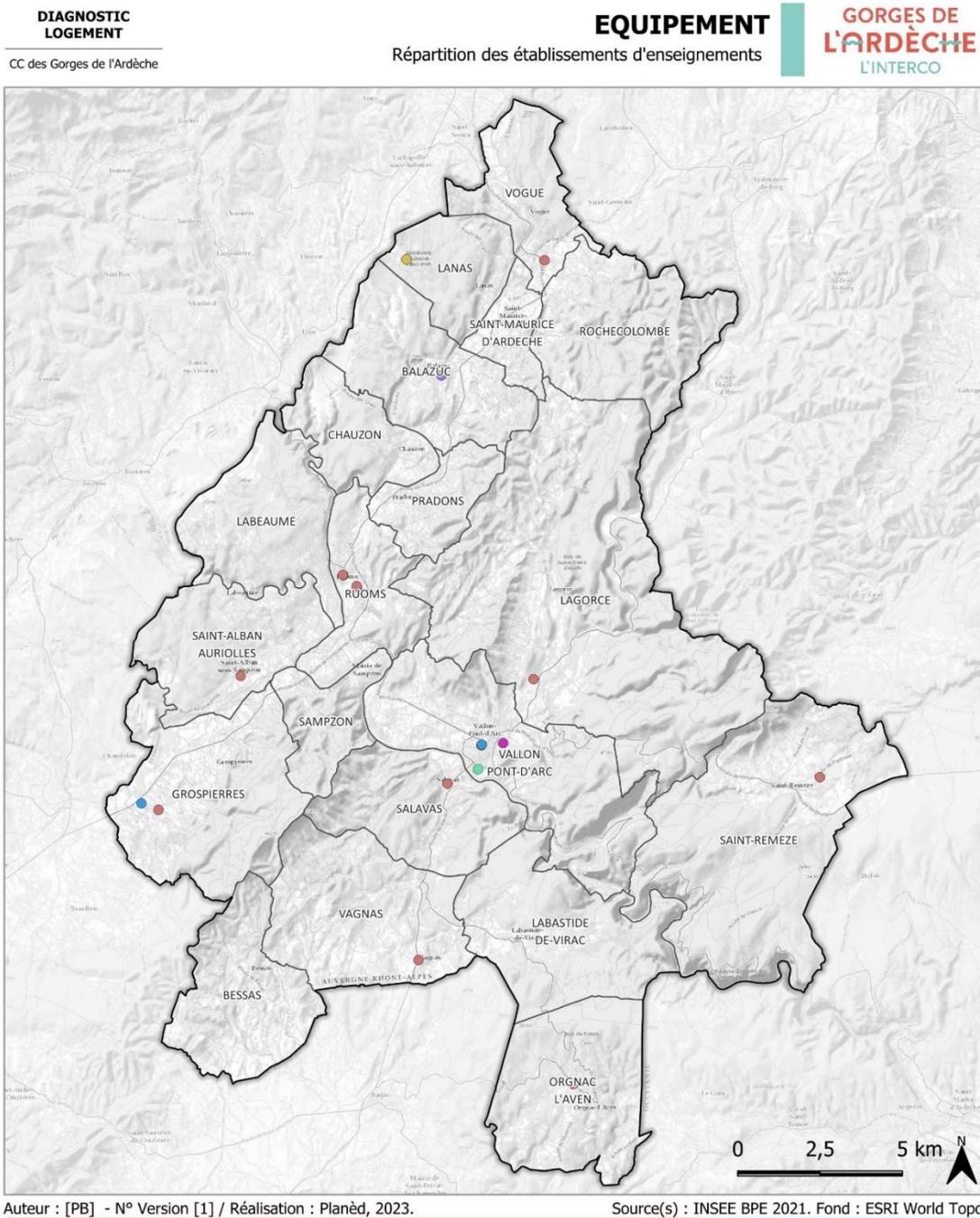
Le territoire ne possède pas de lycée. Les lycées les plus proches se situent à Aubenas. Par ailleurs, le territoire possède un centre de formation d'apprentis hors agriculture (CFA André Fargier). Ce centre propose des CAP Boucherie, Mécanique, Commercialisation, et services HCR, coiffure, boulangerie, réparation des carrosseries, Équipier polyvalent du commerce (vente), pâtisserie, cuisine, ainsi qu'une BP cuisine, art de la cuisine, coiffure, boucher, boulanger, Métiers du commerce et de la vente, et un MC Pâtissier. Le territoire compte également l'un des 3 CREPS (Centres de ressources, d'expertise et de performance sportive) de la région à Vallon-Pont-d'Arc.

L'avenir des équipements scolaires de proximité est un enjeu majeur pour les communes, notamment dans le cas d'augmentation ou de baisse de population qui peut faire varier les effectifs scolaires.

L'avenir des équipements scolaires est notamment lié aux choix d'aménagement réalisés par les communes. La production de maison individuelle, en accession à la propriété, a tendance à ancrer les ménages sur le territoire et ne permet pas le turn-over espéré de la population pour le maintien des effectifs scolaires.

Proposition d'enjeux :

- Favoriser le parcours résidentiel et le turn-over des populations pour maintenir les équipements scolaires sur les communes qui en possèdent.



Éléments de repère :	
	Périmètre du PLUi
	Limite communale
Equipements scolaires	
	CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS HORS AGRICULTURE
	COLLÈGE
	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE
	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE GROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL (RPI) DISPERSÉ
	ÉCOLE MATERNELLE
	FORMATION AUX MÉTIERS DU SPORT

## 1.2. L'offre en équipements sportifs, culturels et de loisirs

Les activités sportives, culturelles et de loisirs, occupent une place importante sur le territoire de la CC des Gorges de l'Ardèche. En effet, près de 81 équipements y sont dédiés sur le territoire. Ces équipements sont répartis de manière relativement homogène sur le territoire, ce qui est notamment dû à la présence d'attractivité touristique sur la majorité des communes du territoire. Les pôles de Vallon-Pont-d'Arc et de Ruoms comptent cependant plus d'équipements sportifs, culturels et de loisirs que les autres communes.

Le territoire comptabilise entre autres 1 salle de cinéma sur la commune de Ruoms, 4 centres équestres, une salle d'exposition et de médiation culturelle. En équipements culturels et de loisirs, le territoire possède également 12 bibliothèques.



**Cinéma de Ruoms**



**Orgnac l'aven – exposition Grand Site de France**

Le territoire possède également d'autres équipements sportifs permettant de diversifier l'offre à la fois pour les habitants comme pour les touristes :

- 1 terrain d'athlétisme
- 4 baignades aménagées
- 3 bassins de natation
- 8 boucles de randonnée
- 6 boulodromes
- 11 plateaux et terrains de jeux extérieurs
- 1 terrain de roller-skate-vélo-bicross ou freestyle
- 1 salle de combat
- 1 salle multisport (gymnase)
- 6 salles non spécialisées
- 2 salles spécialisées
- 2 activités de sports nautiques
- 10 tennis
- 7 terrains de grands jeux

Proposition d'enjeux :

- Adapter l'offre d'équipements sportifs, culturels et de loisirs, en fonction des besoins de la population.
- Prendre en compte les projets dans le cadre du PLUi

### 1.3. L'offre en équipement touristique

La compétence tourisme des communes a été transférée à la communauté de communes. Cette mutualisation permet donc de développer la branche touristique de l'ensemble du territoire. Les sites préhistoriques de la CCGA lui confère un attrait touristique supplémentaire s'ajoutant aux nombreuses caractéristiques que proposent le territoire de par son remarquable patrimoine naturel et bâti.

Le territoire compte :

- 115 établissements d'hébergements
- 90 campings, dont 16 concentrés, sur la commune de Vallon-Pont-d'Arc. En grande majorité, les campings du territoire se situent le long de l'Ardèche
- 25 hôtels, dont 6 sur Vallon-Pont-d'Arc.

Près de 172 restaurants et restauration rapide sont présents sur le territoire. Malgré que ces équipements soient considérés comme des équipements de services aux particuliers, le caractère touristique du territoire influence fortement l'offre de restaurants.

Certains équipements culturels, comme la salle d'exposition et de médiation culturelle présente sur Orgnac-l'Aven, attirent un nombre important de touristes et peuvent donc également être considérés comme des équipements à vocation touristique.

En outre, le territoire compte 4 agences de voyages et 5 offices du tourisme (espace d'information touristique) situés les communes de Vallon-Pont-d'Arc, Ruoms, Orgnac-l'Aven, Rochecolombe et Vogüé.

### 1.4. L'offre en équipements et services liés à la santé

La Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche dispose d'une offre importante d'équipements et services liés à la santé avec un total de 110 établissements liés à la santé et à l'action sociale en 2020. Cette offre est principalement concentrée sur les communes de Ruoms et Vallon-Pont-d'Arc, ainsi qu'à Vogüé dans une moindre mesure. Elle se compose en premier lieu de l'hôpital de Vallon-Pont-d'Arc comportant des services de santé pour des séjours courts et de moyennes durées. C'est un point d'intérêt à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes.



**Hôpital de Vallon-Pont-d'Arc**

En outre, la seule sage-femme du territoire se trouve à Vallon-Pont-d'Arc.

S'ajoutent à ces établissements, 49 infirmiers, 1 maison de santé pluridisciplinaire, 2 hébergements de personnes âgées et 12 médecins généralistes et 5 pharmacies dont 4 sont situés sur Ruoms et Vallon-Pont-d'Arc.

Enfin, il est possible de relever d'autres services sociaux et de professionnelles de santé :

- 2 établissements adultes handicapés : accueil / hébergement
- 2 établissements adultes handicapés : services d'aide
- 4 chirurgiens dentistes
- 1 ergothérapeute
- 4 établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)
- 14 masseurs kinésithérapeutes
- 3 orthophonistes
- 2 pédicures-podologues
- 3 psychologues
- 2 "travail-protégé"

Proposition d'enjeux :

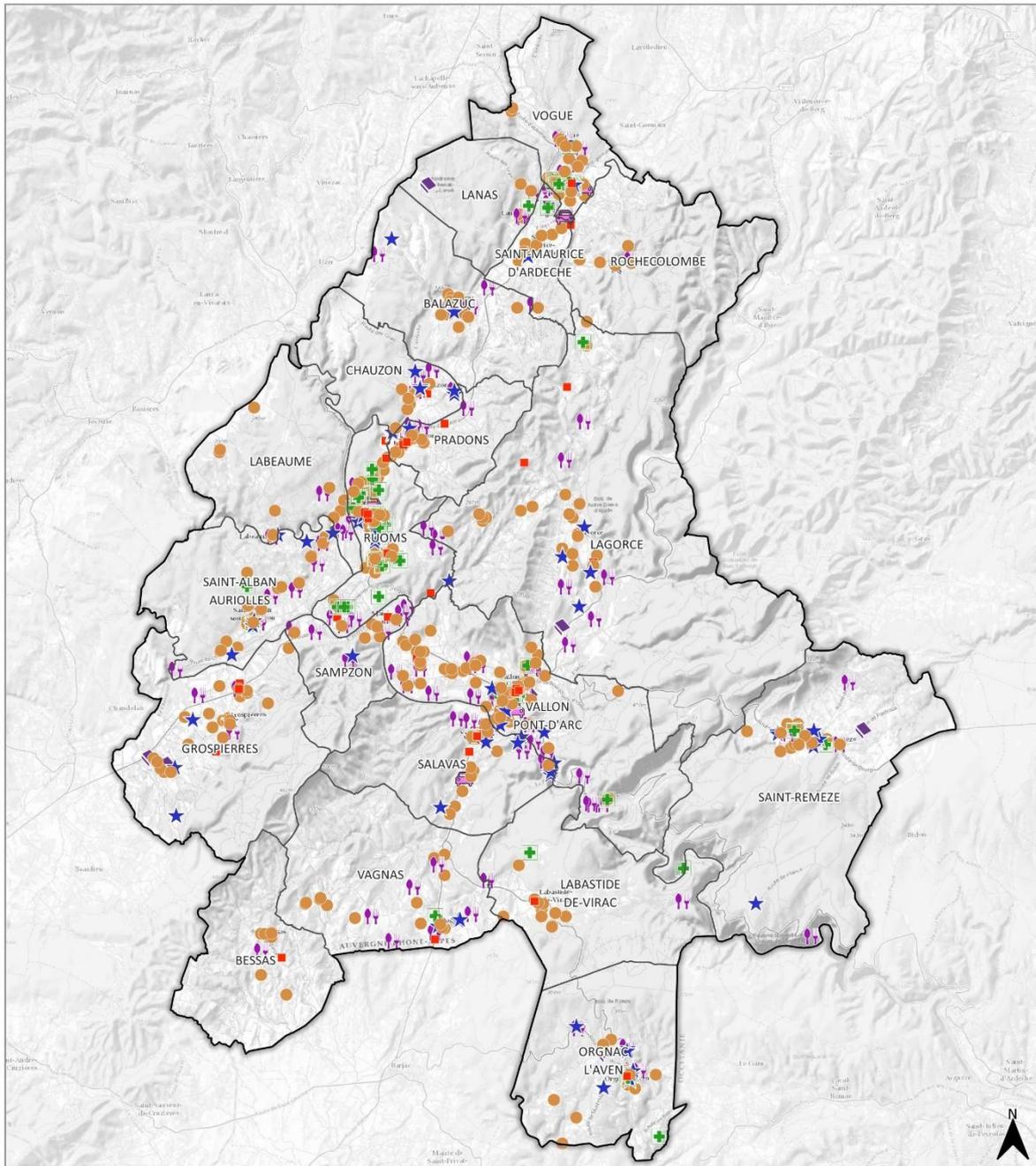
- Faciliter l'accès aux soins pour tous et sur tout le territoire, en renforçant la répartition des équipements de santé sur le territoire.

**DIAGNOSTIC  
LOGEMENT**

CC des Gorges de l'Ardèche

**EQUIPEMENT**

Répartition des établissements



Auteur : [PB] - N° Version [1] / Réalisation : Planèd, 2023.

Source(s) : INSEE BPE 2021. Fond : ESRI World Topo

**Éléments de repère :**  
 [ ] Périmètre du PLUi  
 [ ] Limite communale

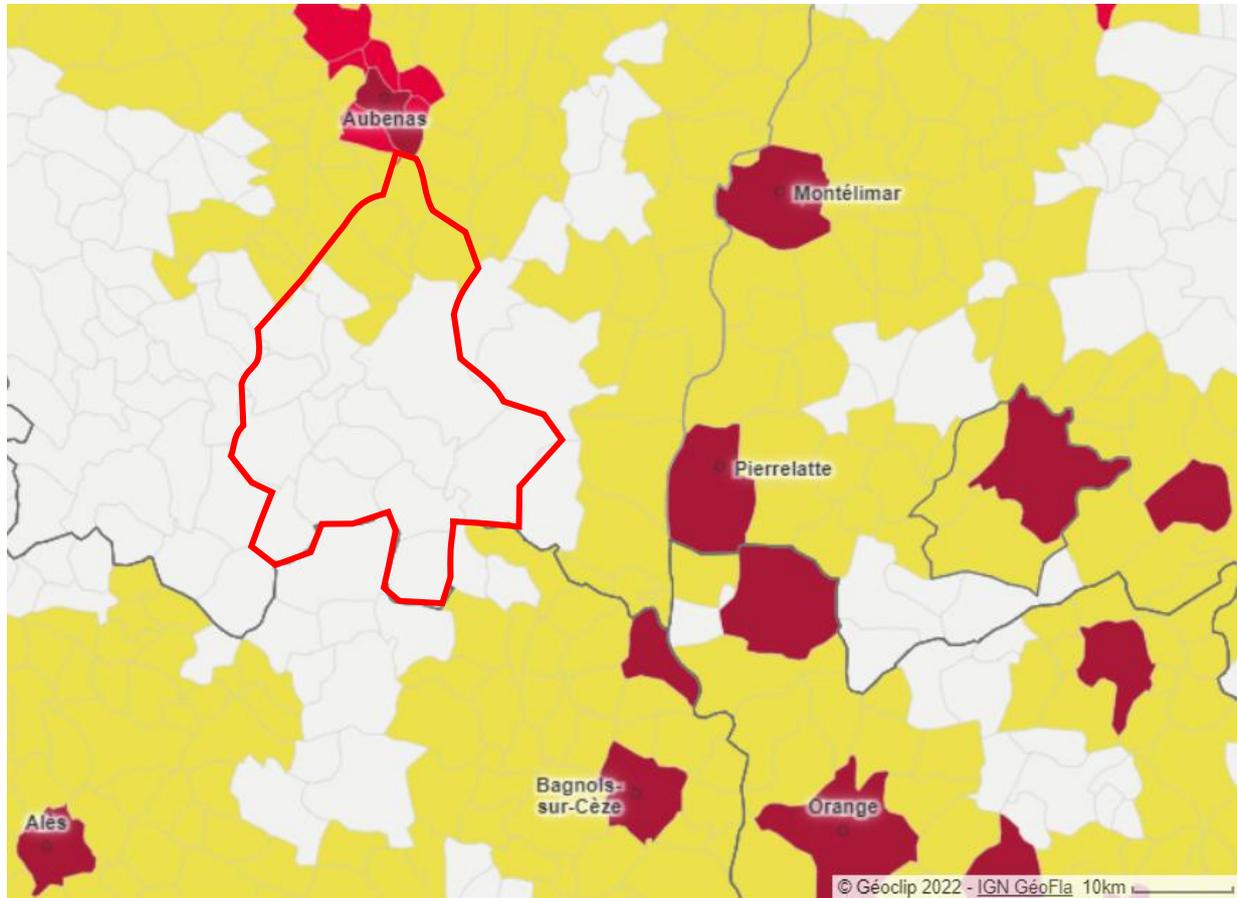
**Equipements**  
 [ ] Commerces  
 [ ] Enseignement  
 [ ] Touristique

[ ] Services aux particuliers  
 [ ] Sports, loisirs et culture  
 [ ] Transports et déplacements  
 [ ] Santé et Action sociale

## 2. Structuration territoriale des Gorges de l'Ardèche

### 2.1. Territoire et aire urbaine

Avant d'analyser la structuration urbaine du territoire, il est intéressant de le mettre en situation le territoire des Gorges de l'Ardèche par rapport aux pôles et couronnes des aires d'attraction des villes définis par l'INSEE en 2020.



*Aire d'attractivité des villes – 2020. Source : Géoclip*

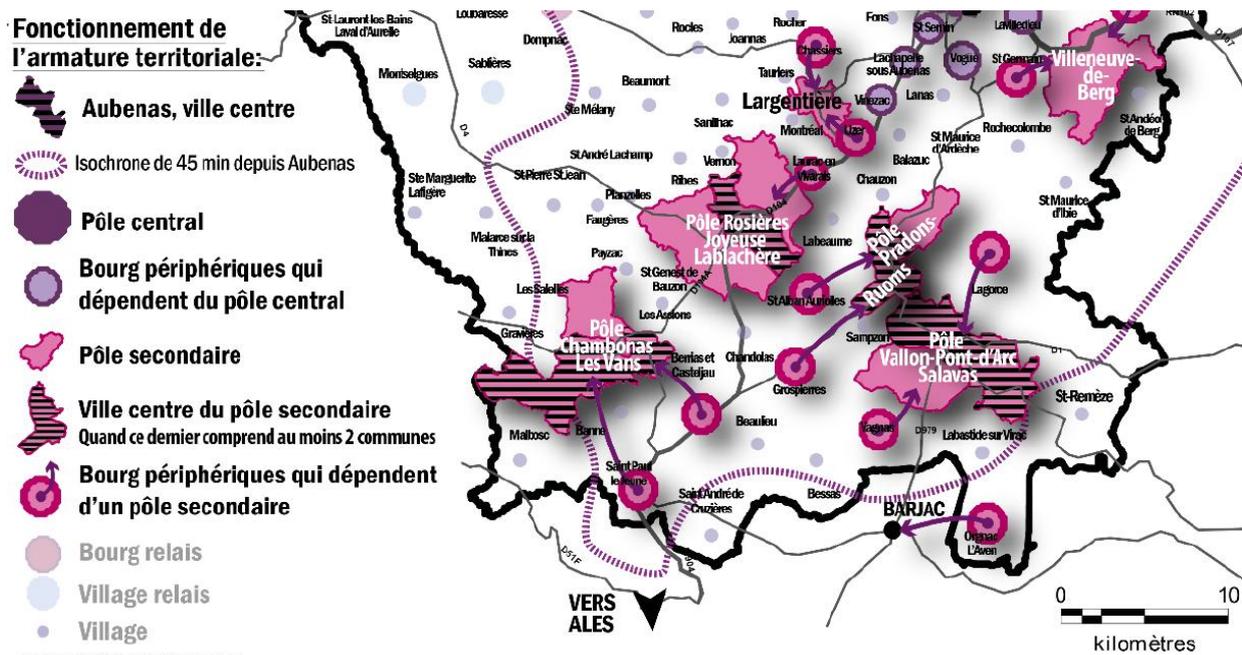
Ainsi, on constate que la partie nord du territoire est attirée par le pôle urbain d'Aubenas tandis que l'influence des pôles de Bagnols-sur-Cèze et Pont-Saint-Esprit s'étire jusqu'aux communes voisines de la communauté de communes au sud-est.

## 2.2. Armature territoriale du SCoT

Le SCoT de l'Ardèche Méridionale approuvé le 21 décembre 2022 définit son armature territoriale selon 6 niveaux : pôle central, pôle secondaire, bourg périphérique, bourg relais, village relais et village.

Concernant les Gorges de l'Ardèche, le SCoT définit les niveaux de polarité suivants :

- Pôles secondaires : Vallon-Pont-d'Arc, Ruoms, Salavas, Pradons
- Bourgs périphériques : Grospièrres, Orgnac-l'Aven, Lagorce, Saint-Alban-Auriolles, Vagnas et Vogüé
- Villages : les autres communes



### 3. L'armature territoriale des Gorges de l'Ardèche

Le diagnostic de l'armature urbaine vise à proposer aux élus un ensemble cohérent de données de référence pour permettre la réflexion collective qui sera menée dans le cadre de l'élaboration du PLUi et notamment du projet de PADD (l'armature politique).

L'objectif est ici de proposer une armature urbaine au regard d'éléments statistiques, dite « armature technique ».

Les données du recensement INSEE 2019 sont ainsi utilisées ainsi que les données de la base permanente des équipements 2020 (BPE) de l'INSEE.

L'analyse de la concentration des fonctions urbaines, autrement dit l'identification de l'armature urbaine est intéressante pour :

- Une répartition équilibrée du logement ;
- Appuyer un maillage des services et commerces de proximité ;
- Structurer les transports collectifs ;
- Rechercher des économies d'échelle dans le fonctionnement des services publics.

La définition de l'armature urbaine résulte du croisement de plusieurs critères :

- Population ;
- Offre d'emploi ;
- Équipements ;
- Services ;
- Commerces ;
- Équipements/sites de tourisme, etc.

#### 3.1. La base permanente des équipements (BPE) de l'Insee

Les données utilisées pour le diagnostic armature urbaine proviennent majoritairement de la Base Permanente des Equipements (BPE) produite et diffusée par l'INSEE. Cette base de données très complète référence pour le millésime 2020 128 types d'équipements et services (125 avec les derniers regroupements) à plusieurs niveaux de précision allant de la région jusqu'à l'infracommunal, voire au point géolocalisé. Elle ébauche également des éléments de qualification de cette offre en proposant un premier modèle de répartition par domaines, sous-domaines et gammes, ces dernières fournissant une première approche de leur rareté ainsi que de leur contribution potentielle au rayonnement d'un territoire.

##### → La répartition en domaines et sous-domaines

Le référencement de la base se base sur 6 domaines subdivisés en 23 sous-domaines. Une grande majorité d'entre eux désignent des services à la population ayant un « ancrage » territorial : ils exercent leur activité dans des locaux dédiés répondant à des enjeux de visibilité, d'accessibilité et de proximité de leurs publics/patients/clients. À l'inverse, l'artisanat du bâtiment ainsi que plusieurs services relevant de l'action sociale, notamment l'aide à domicile, désignent une offre mobile dont la localisation impacte moins l'activité. À titre d'exemple la BPE localise les artisans du bâtiment à leur siège d'entreprise, souvent domicilié à leur logement ce qui a tendance à donner une fausse idée de présence de services dans des zones purement résidentielles.

<b>Domaines</b>	<b>Sous-domaines</b>
<b>Commerces</b>	Commerces alimentaires Commerces spécialisés non alimentaires Grandes surfaces
<b>Enseignement</b>	Enseignement du premier degré Enseignement du second degré premier cycle Enseignement du second degré second cycle Enseignement supérieur non universitaire Formation continue
<b>Santé et action sociale</b>	Action sociale pour enfants en bas-âge Action sociale pour handicapés Action sociale pour personnes âgées Autres établissements et services à caractère sanitaire Autres services d'action sociale Etablissements et services de santé Fonctions médicales et para-médicales (à titre libéral)
<b>Services aux particuliers</b>	Artisanat du bâtiment Autres services à la population Services automobiles Services généraux Services publics
<b>Sports, loisirs et culture</b>	Equipements culturels et socioculturels Equipements sportifs
<b>Transports et déplacements</b>	Infrastructures de transports

### → La répartition en gammes

Les gammes se répartissent entre proximité, intermédiaire et supérieure, chacune déclinant une notion de rareté. En effet, la méthodologie utilisée par l'INSEE pour les constituer s'appuie sur une analyse de la présence simultanée des types d'équipements dans les communes tout en cherchant à équilibrer leur nombre.

Ce classement est réalisé par l'INSEE en se basant sur des critères jugés pertinents à l'échelle nationale, mais il est possible de l'éditer afin de l'adapter plus finement aux spécificités des territoires étudiés. Dans le cas du PLUi des Gorges de l'Ardèche, pour une première approche, l'ensemble des types d'équipements ont été conservés et la structure originelle des gammes a été conservée.

- La gamme de « proximité » contient 28 types d'équipements désignant les services les plus fréquents, répandus sur une grande variété de territoires. Elle balaye tout un panel pouvant répondre aux besoins quotidiens de la population, mais intègre également de nombreux artisans du bâtiment.

GAMME	Domaine de service	Sous-domaine de service	Nom	
proximité	Commerces	Commerces alimentaires	Boucherie charcuterie	
			Boulangerie	
		Epicerie		
	Commerces spécialisés non alimentaires	Supérette		
		Fleuriste-Jardinerie-Animalerie		
	Enseignement	Enseignement du premier degré	Ecole élémentaire	
			RPI dispersé élémentaire	
	Santé et action sociale	Autres établissements et services à caractère sanitaire	Pharmacie	
			Chirurgien dentiste	
			Infirmier	
			Masseur kinésithérapeute	
			Médecin généraliste	
	Services aux particuliers	Artisanat du bâtiment	Electricien	
			Entreprise générale bâtiment	
			Maçon	
			Menuisier charpentier serrurier	
			Platrier peintre	
			Plombier couvreur chauffagiste	
		Autres services à la population	Agence immobilière	
			Coiffure	
			Institut de beauté-Onglerie	
		Services automobiles	Services généraux	Restaurant - Restauration rapide
				Réparation auto-matériel agricole
				Agence postale
				Bureau de poste
	Sports, loisirs et culture	Equipements culturels et socioculturels	Relais poste	
			Bibliothèque	
Boulodrome				
Plateaux et terrains de jeux extérieurs				
Salles multisports (gymnases)				
Salles non spécialisées				
Tennis				
Transports et déplacements	Infrastructures de transports	Terrains de grands jeux		
		Taxi-VTC		

- La gamme « intermédiaire » contient 37 types d'équipements désignant des services moins fréquents et répandus ainsi que des équipements et administrations liées au statut de certaines communes comme les chefs-lieux de canton ou sous-préfectures.

GAMME	Domaine de service	Sous-domaine de service	Nom
intermédiaire	Commerces	Commerces spécialisés non alimentaires	Droguerie quincaillerie bricolage
			Horlogerie Bijouterie
			Librairie papeterie journaux
			Magasin articles de sports - loisirs
			Magasin chaussures
			Magasin de matériel médical et orthopédique
			Magasin d'optique
			Magasin électroménager - matériel audio/video
			Magasin équipements du foyer
			Magasin meubles
			Magasin vêtements
			Station service
			Grandes surfaces
			Supermarché
		Enseignement	Enseignement du premier degré
		Enseignement du second degré premier cycle	Collège
	Santé et action sociale	Action sociale pour enfants en bas-âge	Crèche
		Action sociale pour personnes âgées	Personnes âgées - hébergement
			Personnes âgées - service d'aide
		Autres établissements et services à caractère sanitaire	Ambulance
			Laboratoire d'analyses médicales
		Fonctions médicales et para-médicales (à titre libéral)	Orthophoniste
			Pedicure-podologue
	Psychologue		
		Sage-femme	
	Services aux particuliers	Autres services à la population	Pressing-Laverie automatique
			Vétérinaire
		Services automobiles	Contrôle technique automobile
			Ecoles de conduite
		Services généraux	Banque Caisse d'épargne
			Services funéraires
		Services publics	DDFIP
			Gendarmerie
			Maisons de services au public ou Implantations France Services
			Police
	Sports, loisirs et culture	Equipements sportifs	Athlétisme
			Bassin de natation
			Roller-Skate-Vélo bicross ou freestyle
			Salles de combat
			Salles de remise en forme
		Salles spécialisées	

- La gamme « supérieure » contient 47 types d'équipements désignant les services et administrations les plus rares, se trouvant généralement dans les espaces les plus urbanisés et/ou bénéficiant d'un statut territorial (préfectures, capitales de régions...) dont ils contribuent au rayonnement.

GAMME	Domaine de service	Sous-domaine de service	Nom		
supérieure	Commerces	Commerces alimentaires	Poissonnerie		
			Produits surgelés		
		Commerces spécialisés non alimentaires	Magasin revêtements murs et sols		
			Parfumerie-Cosmétique		
		Grandes surfaces	Hypermarché		
	Enseignement	Enseignement du second degré second cycle		Lycée enseignement général - technologique	
				Lycée enseignement professionnel	
				SEP Section d'enseignement professionnel	
		Enseignement supérieur non universitaire	Formation santé		
		Formation continue	Centre formation d'apprentis (hors agriculture)		
	Santé et action sociale	Action sociale pour handicapés		Adultes handicapés - accueil/hébergement	
				Adultes handicapés - services d'aide	
				Adultes handicapés - services de soins à domicile	
				Enfants handicapés - hébergement	
				Enfants handicapés - services à domicile ou ambulatoire	
				Travail protégé	
			Action sociale pour personnes âgées	Personnes âgées - soins à domicile	
			Autres services d'action sociale	Aide sociale à l'enfance - hébergement	
		Etablissements et services de santé		Centre de santé	
				Dialyse	
				Etablissement psychiatrique avec hébergement	
				Etablissement santé court séjour	
				Etablissement santé long séjour	
				Etablissement santé moyen séjour	
				Structure psychiatrique en ambulatoire	
				Urgence	
			Fonctions médicales et para-médicales (à titre libéral)		Audio prothésiste
					Diététicien
					Orthoptiste
				Psychomotricien	
				Spécialiste Cardiologie	
				Spécialiste Dermatologie Vénérologie	
				Spécialiste en gynécologie	
				Spécialiste Gastro-entérologie	
				Spécialiste Ophtalmologie	
				Spécialiste Oto-rhino-laryngologie	
				Spécialiste Pédiatrie	
		Spécialiste Pneumologie			
		Spécialiste Psychiatrie			
		Spécialiste Radio diagnostic Imagerie médicale			
	Services aux particuliers	Autres services à la population	Agence travail temporaire		
		Services automobiles	Location auto-utilitaires légers		
Services publics		Réseau de proximité Pôle Emploi			
Sports, loisirs et culture	Equipements culturels et socioculturels		Cinéma		
			Lieu d'exposition et patrimoine		
			Théâtre-Arts de rue-Pôle cirque		
	Equipements sportifs	Parcours sportif/santé			
Transports et déplacements	Infrastructures de transports		Gare de voyageurs d'intérêt national		
			Gare de voyageurs d'intérêt régional		

### 3.2. La notion d'armature urbaine

La notion d'armature urbaine, popularisée dès les années 1960 par les travaux de la DATAR et du Commissariat au plan, désigne initialement une hiérarchisation des territoires d'une même strate (communes, quartiers, EPCI...) au sein d'un ensemble géographique plus vaste. Elle peut être effectuée sur la base de différents critères pouvant notamment relever du niveau de l'offre de services ou des fonctions urbaines, d'indicateurs économiques ou démographiques.

Ces travaux ont un intérêt particulier pour les démarches de planification intercommunales en apportant une vision schématique et lisible du territoire à un instant T et faciliter l'identification de leviers de développement et atouts (concentrations de services, proximité...) sur lesquels le projet pourra s'appuyer.

### 3.3. Un indicateur schématisant la répartition de l'offre de services

Dans le cadre du PLUi des Gorges de l'Ardèche, en première approche, l'analyse s'attache à faire ressortir une répartition très schématique de l'offre de services à la population. Il est important de noter qu'elle constitue à ce stade uniquement un élément de diagnostic et non de projet. Elle prend la forme d'un indicateur statistique se voulant objective et synthétisant une vision quantitative et qualitative de l'offre recensée par la base permanente des équipements (BPE) établie par l'Insee.

- La vision quantitative de l'offre repose sur le décompte du nombre d'équipements et services présents sur chaque commune.
- La vision qualitative de l'offre repose sur une pondération du poids de chaque équipement et service en fonction de la gamme de la BPE à laquelle il est affilié.

Afin de mettre en valeur le potentiel de rayonnement des équipements et services des gammes supérieures et intermédiaires par rapport à ceux de la gamme de proximité, le poids attribué à chacun correspond à :

- 2 pour les équipements et services appartenant à la gamme de proximité.
- 5 pour les équipements et services appartenant à la gamme intermédiaire.
- 10 pour les équipements et services appartenant à la gamme supérieure.

Ainsi, la formule du score pour chaque commune, en considérant l'ensemble de la liste des 125 équipements référencés par la BPE comme allant de 1 à N, peut s'exprimer de la manière suivante.

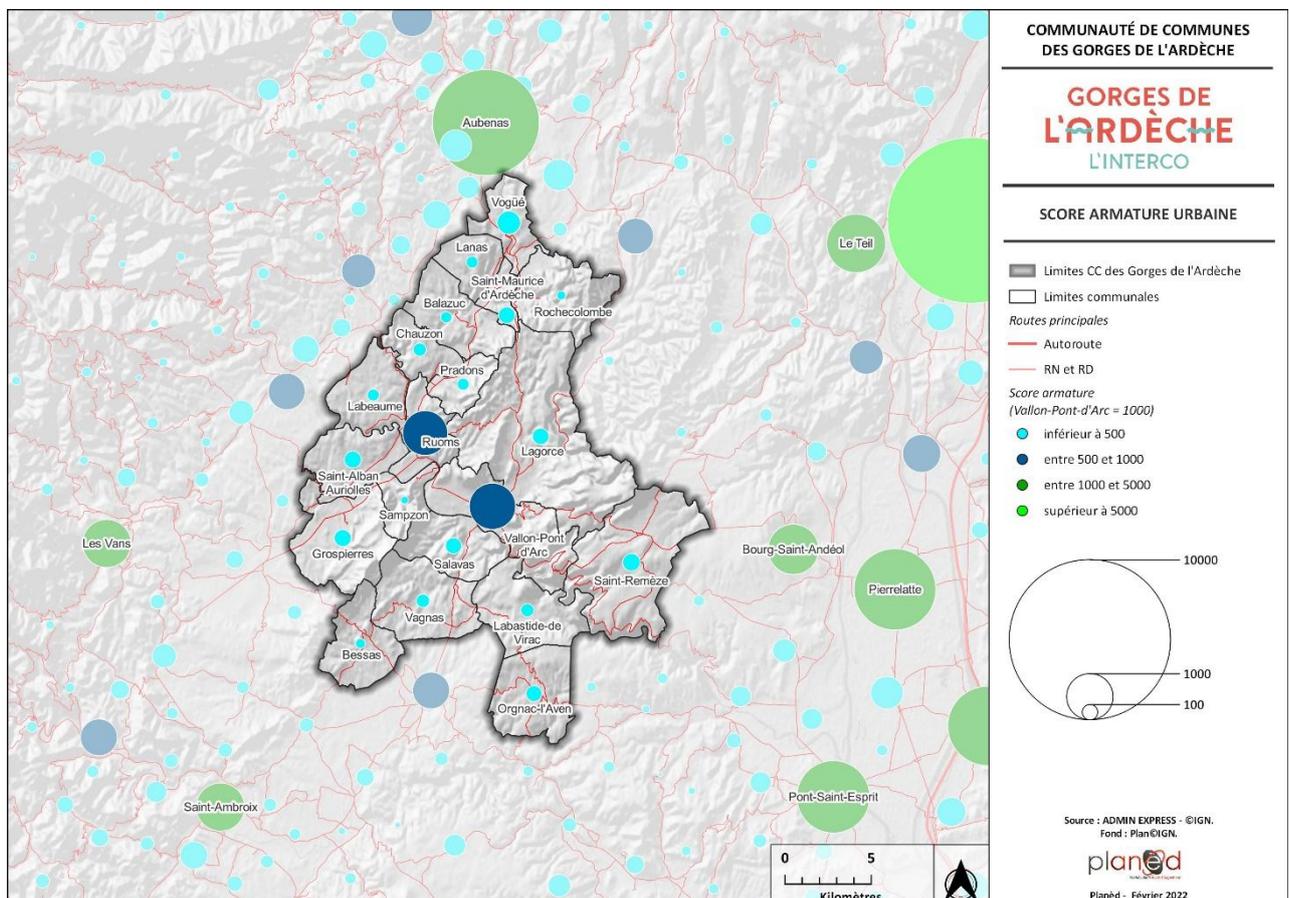
**SCORE COMMUNAL = (Nombre d'équipement\_1 x Poids équipement\_1) + (Nombre d'équipement\_2 x Poids équipement\_2)... + (Nombre d'équipement\_N x Poids équipement\_N)**

Le calcul aboutit pour chaque commune un score qui est ramené à une base 1000 par rapport à la commune du territoire sur laquelle il est le plus élevé. Cette dernière étape vise à réduire les ordres de grandeur entre les communes ayant les scores les plus faibles et celles ayant les scores les plus élevés afin de lisser les résultats.

Sur le territoire des Gorges de l'Ardèche, par exemple, la commune ayant le score brut le plus élevé est Vallon-Pont-d'Arc avec 668. Il a été ramené à 1000 avec la simple clé **score\*(1000/668)** qui a été appliquée à l'ensemble des communes retenues pour la zone d'études, soit l'ensemble des départements de l'Ardèche, de la Drôme, du Gard et du Vaucluse.

Ainsi de nombreuses villes moyennes situées en dehors de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche ressortent dans l'analyse avec des scores supérieurs à 1000, Montélimar, Alès et Aubenas pour les plus proches.

Commune	SCORE	SCORE / 1000
Vallon-Pont-d'Arc	668	1000
Ruoms	627	939
Vogüé	166	249
Saint-Remèze	90	135
Grospierres	83	124
Saint-Alban-Auriolles	83	124
Saint-Maurice-d'Ardèche	79	118
Lagorce	78	117
Salavas	75	112
Orgnac-l'Aven	71	106
Vagnas	47	70
Labastide-de-Virac	46	69
Chauzon	45	67
Labeaume	35	52
Pradons	35	52
Lanas	34	51
Balazuc	30	45
Bessas	21	31
Rochecolombe	16	24
Sampzon	10	15



Armature SCoT		Analyse Planèd		
		Commune	SCORE	SCORE / 1000
<b>Pôles secondaires</b>		Vallon-Pont-d'Arc	668	1000
Pradons	↔	Ruoms	627	939
Ruoms	↔	Vogüé	166	249
Salavas	↔	Saint-Remèze	90	135
Vallon-Pont-d'Arc	↔	Grospierres	83	124
<b>Bourgs périphériques - pôle central</b>		Saint-Alban-Auriolles	83	124
Vogüé	↔	Saint-Maurice-d'Ardèche	79	118
<b>Bourgs périphériques - pôle secondaire</b>		Lagorce	78	117
Grospierres	↔	Salavas	75	112
Lagorce	↔	Orgnac-l'Aven	71	106
Orgnac-l'Aven	↔	Vagnas	47	70
Saint-Alban-Auriolles	↔	Labastide-de-Virac	46	69
Vagnas	↔	Chauzon	45	67
<b>Villages</b>		Labeaume	35	52
Balazuc	↔	Pradons	35	52
Bessas	↔	Lanas	34	51
Chauzon	↔	Balazuc	30	45
Labastide-de-Virac	↔	Bessas	21	31
Labeaume	↔	Roche-colombe	16	24
Lanas	↔	Sampzon	10	15
Roche-colombe	↔			
Saint-Maurice-d'Ardèche	↔			
Saint-Remèze	↔			
Sampzon	↔			

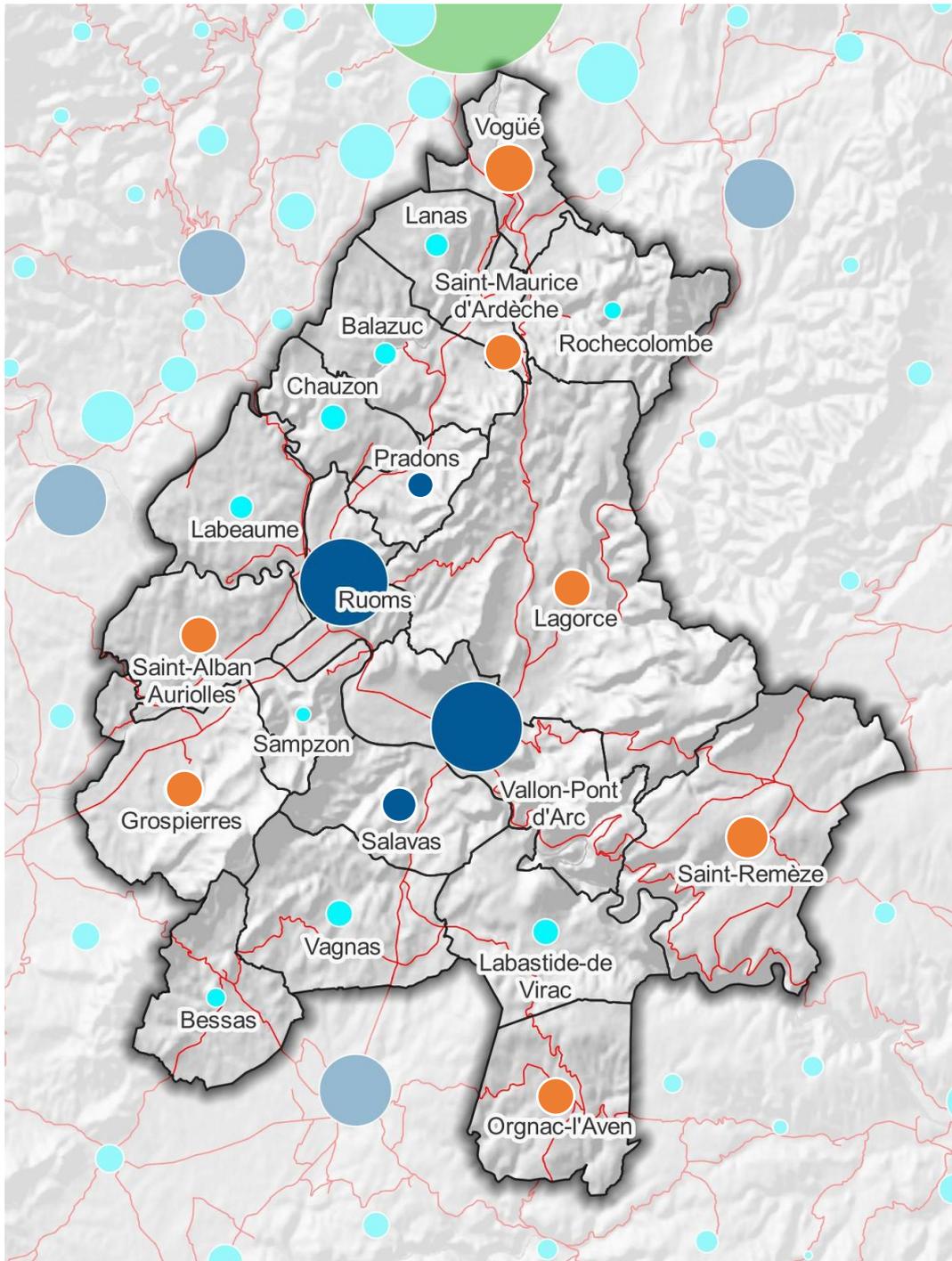
Si on compare les résultats obtenus avec l'armature territoriale du SCoT, on constate que les principales différences concernent les communes de Pradons, Saint-Maurice-d'Ardèche, Saint-Remèze et Vagnas.

Par rapport à l'armature du SCoT, il est donc proposé de :

- Reclasser Saint-Remèze et Saint-Maurice-d'Ardèche en bourgs périphériques
- Reclasser Vagnas en village
- Laisser Pradons en pôle secondaire

La proposition d'armature territoriale pour les Gorges de l'Ardèche s'appuie donc sur :

- 4 communes en pôles secondaires
- 7 communes en bourgs périphériques
- 9 communes en villages



Proposition d'armature territoriale pour les Gorges de l'Ardèche

### 3.4. Les espaces de proximité

#### → La notion d'espace de proximité

Les espaces de proximité désignent des secteurs au sein desquels les habitants disposent, dans un périmètre restreint, d'une offre diversifiée d'équipements et services de la gamme de proximité. Ils permettent donc de répondre aux besoins quotidiens tout en favorisant des trajets dont la longueur est adaptée aux modes actifs de déplacement.

Ils sont notamment mobilisés afin d'identifier les secteurs à privilégier pour développer une intensité urbaine particulière, se traduisant par un renforcement de l'offre résidentielle et de services, un travail sur l'espace public et les modes actifs.

#### → La mise en évidence des concentrations de services de proximité

Dans le cadre du PLUi des Gorges de l'Ardèche l'étude des espaces de proximité se base, en première étape, sur un critère de densité d'équipements et services de la gamme de proximité de la BPE. Tous les secteurs mis en évidence ne permettent donc pas nécessairement de vivre dans la proximité, une analyse plus qualitative des premiers résultats statistiques étant nécessaire afin d'évaluer la diversité des services présents, leur accessibilité et l'aménagement de l'espace public. Ainsi, par exemple, la concentration de services peut faire ressortir des zones commerciales périphériques dépourvues d'équipements de loisir, de santé ou éducatifs, et ayant un aménagement les destinant uniquement aux déplacements automobiles.

La méthode utilisée mobilise la BPE géolocalisée au point de l'INSEE, limitée à sa gamme de proximité. Plusieurs étapes sont nécessaires à la mise en évidence des espaces concentrant l'offre de service :

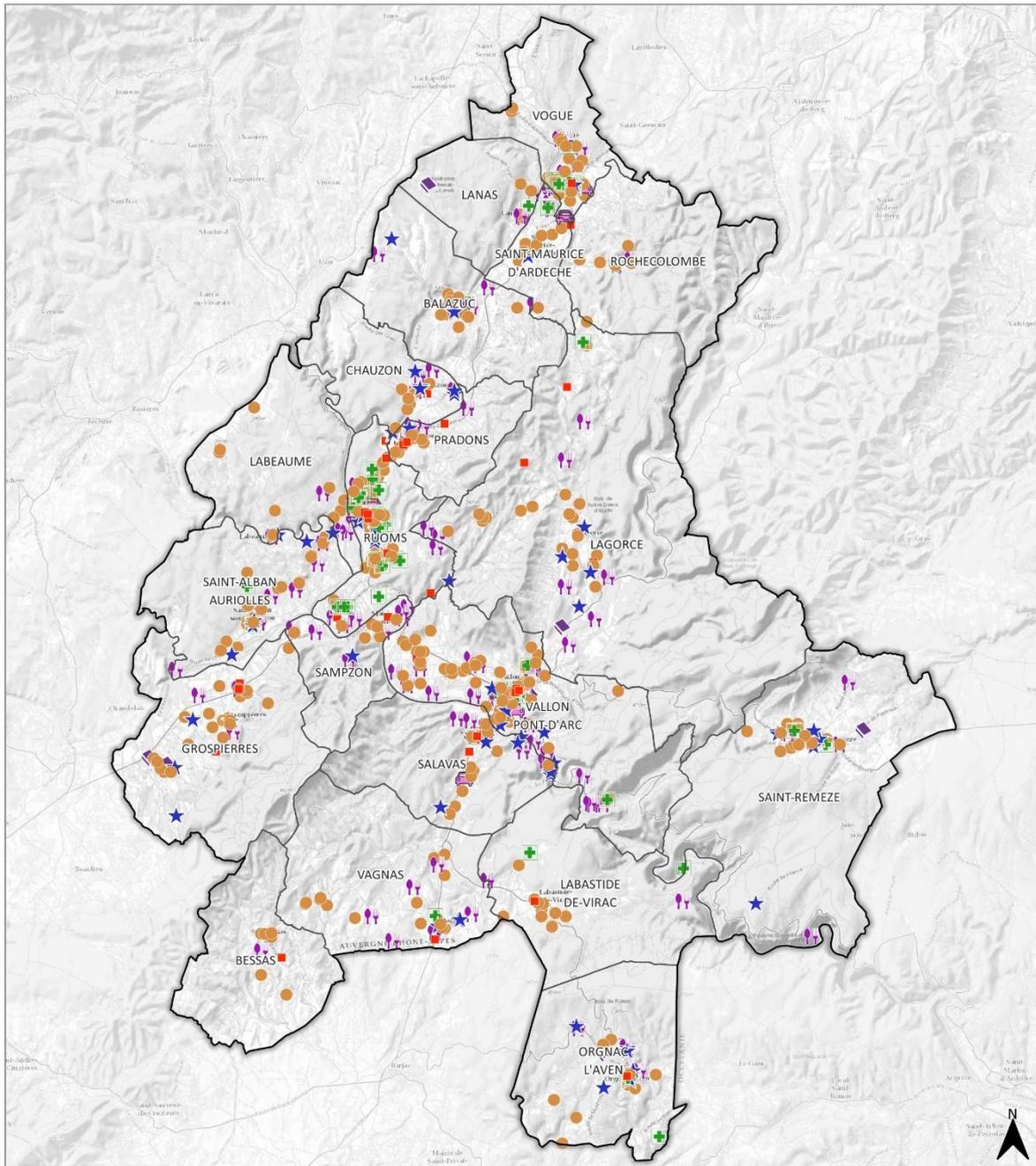
- Affichage des points géolocalisés de services et équipements sur le territoire étudié (étendu aux EPCI voisins afin de faire apparaître des effets de rayonnement).

**DIAGNOSTIC  
LOGEMENT**

CC des Gorges de l'Ardèche

**EQUIPEMENT**

Répartition des établissements



Auteur : [PB] - N° Version [1] / Réalisation : Planèd, 2023.

Source(s) : INSEE BPE 2021. Fond : ESRI World Topo

**Éléments de repère :**  
 [ ] Périmètre du PLUi  
 [ ] Limite communale

**Equipements**  
 [ ] Commerces  
 [ ] Enseignement  
 [ ] Touristique

[ ] Services aux particuliers  
 [ ] Sports, loisirs et culture  
 [ ] Transports et déplacements  
 [ ] Santé et Action sociale

- Réalisation d'une carte de chaleur représentant la densité d'équipements et services de proximité, avec un rayon de recherche de 400 m, sur la base des points de la BPE. Les secteurs étant en dessous de 1 service de proximité / ha ne sont pas représentés.

Sur le territoire étudié, la densité de services de proximité ne dépasse pas 6,5 services par ha. Elle est atteinte à Aubenas, mais des secteurs de Bagnols-sur-Cèze et Pont-Saint-Esprit s'en approchent également.

- Le nombre de secteurs dépassant 1 service / ha étant très faible dans le périmètre étudié, il a été choisi à ce stade de tous les conserver

Sur le territoire des Gorges de l'Ardèche, seuls les centres de Vallon-Pont-D'arc et Ruoms dépassent 1 service / ha. Leurs points les plus denses sont situés entre 2 et 3 services de proximité par ha.

